

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Paprec Nord – Agence de Pont Sainte Maxence

1. Présentation de l'activité	3
2. Environnement et voisinage	5
3. Potentiels de dangers.....	8
4. Evaluation des risques	9
5. Evaluation des effets des scénarios retenus	15
5.1. Zones d'effets.....	15
5.2. Scénarios modélisés	18
5.3. Résultats des modelisations	20
5.4. Conclusion	32
6. Moyens de protection incendie	33
7. Prévention de la pollution par les eaux d'extinction incendie	33

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers. Il permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

Les différents chapitres abordés lors de l'étude de dangers sont :

- la description de l'environnement et du voisinage de l'établissement, qui décrit en particulier les intérêts à protéger,
- l'identification et la caractérisation des potentiels de dangers,
- l'évaluation des risques qui constitue le cœur de l'étude de dangers,
- l'évaluation des effets des scénarios majeurs potentiels mis en évidence par l'analyse détaillée des risques.

L'organisation de la sécurité, qui décrit entre autres les moyens de lutte contre un sinistre, est également détaillée, avec en particulier les moyens d'intervention permettant de lutter contre les sinistres majeurs mis en évidence au cours de l'étude.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe Paprec était à l'origine une société spécialisée dans le recyclage des Vieux Papiers, et spécifiquement des "belles sortes", c'est-à-dire les qualités de papier les plus valorisées. Depuis 1995, le champ d'action de Paprec s'est étendu, son offre s'est diversifiée et couvre l'ensemble de la palette des métiers du recyclage :

- Papiers Cartons
- Papiers de Bureaux & Documents confidentiels
- Plastiques
- Déchets Non Dangereux
- Déchets de Chantiers
- Déchets Industriels Dangereux
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Bois
- Métaux

Actuellement le site est soumis à déclaration selon le récépissé de déclaration en date du 08 août 2011. Voir en annexe les récépissés de déclaration et le courrier d'antériorité.

Les activités déclarées sont :

2714-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³.

2791-2 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant inférieure à 10T/j.

2661-2b) : Transformation de polymères par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j.

2662-3) Stockage de Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques). Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³.

Les activités non classables sont :

2663-2) Stockage de pneumatiques composés d'au moins 50% de polymères. Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m³.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Un autre récépissé de déclaration a été obtenu le 8 janvier 2013 pour les activités suivantes :

-2711-2 : Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 200 m³ mais inférieur à 1 000 m³.

-2713-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³

Enfin, un courrier d'antériorité en date du 10 janvier 2013 a été obtenu pour les activités réalisées sous les rubriques 2790 et 2791.

Enfin, un récépissé de déclaration a été obtenu pour les activités de maintenance et de réparation de bennes 17 avril 2014.

Le site de Pont-Sainte-Maxence sera spécialisé dans les activités suivantes:

- Transit, tri et démantèlement des DEEE ;
- Transit, tri et broyage de bois ;
- Transit, tri, broyage et/ou extrusion et/ou conditionnement de déchets de plastiques ;
- Transit et tri de déchets d'encombrants ;
- Transit, tri et conditionnement de déchets non dangereux provenant des industriels ou des ménages (DND) ;
- Transit, tri et conditionnement déchets de papiers/cartons ;
- Transit et regroupement d'amiante et de déchets dangereux (DD) ;
- Transit et Broyage des Refus de tri valorisables en combustibles de substitution ;
- Activité de réparation de bennes et de véhicules moteurs du Groupe Paprec ;
- Activité de transit d'archives ;
- Activité de transit et de tri de ferrailles
- Activité de transit et de tri de déchets de chantiers.

Une activité de transit, tri et conditionnement de déchets de chantiers et de ferrailles sera amenée à évoluer dans un futur lointain. Un nouveau dossier sera ainsi réalisé et déposé en préfecture afin d'y développer ces deux activités.

Le centre ne recevra pas d'ordures ménagères brutes, de déchets d'activités de soins, de déchets fermentescibles, et radioactifs.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

2. ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

Le site industriel est implanté à l'adresse suivante :

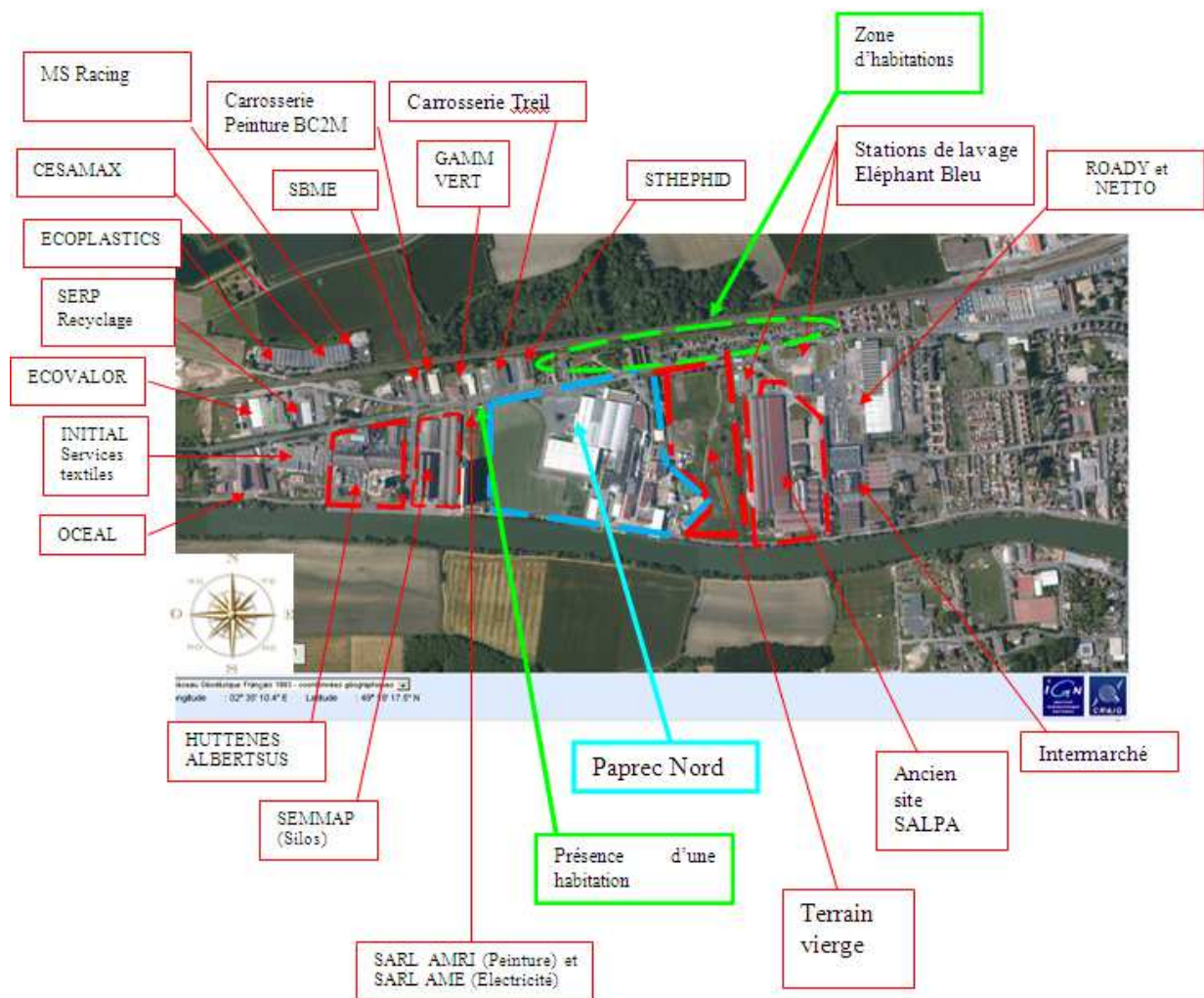
1227 rue Pasteur
60 700 Pont-Sainte-Maxence

Le site PAPREC Nord – Agence de Pont Sainte Maxence est implanté dans la Zone industrielle de Pont-Brenouille, en lieu et place de l'ancienne Papeterie de Pont-Sainte-Maxence.

Le site est bordé par l'Oise dans sa partie Sud.

Dans le périmètre du site se trouve un nombre important de sociétés à caractère industriel et commercial avec notamment la présence de l'usine HUTTENES ALBERTUS (fabrication de produits chimiques) classée SEVESO seuil haut.

- Au Nord, la rue Pasteur avec une zone d'habitations à l'Est et une zone d'activité à l'Ouest ;
- A l'angle Nord-est, présence successivement d'une habitation et deux bâtiments abritant chacun une SARL ;
- Au Sud, un chemin de Halage et l'Oise ;
- A l'Est, un terrain vierge puis l'ancienne usine SALPA
- A l'Ouest, les silos SEMMAP (Céréales), site soumis à autorisation au titre de la législation ICPE.



Source : maps.google.fr

Les habitations les plus proches se trouvent au Nord du site, à environ 20 m de la limite de propriété Nord du site et à environ 40 m du premier bâtiment Paprec Nord.

Ces maisons et/ou habitations collectives sont séparées du site d'étude par la rue Pasteur (longeant la limite de propriété Nord du site).

Présence également d'une habitation dans l'angle Nord-ouest de la limite de propriété Nord du site et à environ 160 m du premier bâtiment Paprec Nord.

Etablissements Recevant du Public (ERP)

L'établissement recevant du Public le plus proche du site, est la Carrosserie Treil (Entretien et réparation de véhicules automobiles (carrosserie et peinture), situé à 30 m de la limite de propriété Nord et à 205 m du premier bâtiment Paprec Nord – Agence pont-Sainte-Maxence.

Il n'existe pas d'ERP sensible dans un rayon de 200 m autour du site (école, clinique, hôpital, terrain de sport, maison de retraite, etc...).

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

L'installation ouverte au public (IOP)

L'installation ouverte au Public le plus proche du site, est la Station de lavage Eléphant Bleu, située à 165 m de la limite de propriété Ouest et à 180 m du premier bâtiment Paprec Nord – Agence Pont-Sainte-Maxence.

Axes routiers

L'accès au site est réalisé depuis la route départementale RD 29 (Rue Pasteur).

Le trafic de camions (livraison et expédition) sera au maximum de 200 par jour (car réduit de moitié du fait de poses de remorques sur les camions).

Il s'agit du trafic maximal qui sera réduit au fil du temps grâce à l'utilisation du transport fluvial.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

3. POTENTIELS DE DANGERS

L'incendie et la pollution des eaux par les eaux d'extinction incendie sont les risques prépondérants à prendre en compte sur le site.

L'incendie est le risque majeur au niveau :

- Des ilots de stockage de déchets répartis sur le site.

S'associé à l'incendie, le risque de pollution des eaux par les eaux d'extinction incendie.

Parmi les enseignements tirés de l'accidentologie, les mesures de maîtrise des risques mis en place sur le site, sont notamment :

- Présence de matériel de lutte contre l'incendie (extincteurs, Robinets Incendie Armés, réserve incendie) pour lutter et ralentir la propagation de l'incendie ;
- Les feux sont interdits. Tous travaux font l'objet d'un permis feu et d'un contrôle après la fin des travaux pour éviter les départs d'incendie ;
- Les installations techniques et les machines de production font l'objet de contrôles périodiques et de détection avec report d'alarme au poste de garde ;
- Présence de clapets anti-retour sur l'alimentation en eau potable et du réseau incendie ;
- Présence de rétentions pour les produits liquides stockés ;
- Présence de vannes d'isolement afin d'isoler totalement le site sur l'ensemble des points de rejet d'eaux vers l'extérieur ;
- Tous les employés sont formés au maniement des moyens d'extinction présents sur place ;
- Matériels de lavage contrôlés selon la réglementation en vigueur ;
- Présence de murs coupe feu au niveau des bâtiments du site

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

4. EVALUATION DES RISQUES

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode d'**analyse globale des risques**. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de l'**Analyse Préliminaire des Risques (APR)**, **semi-quantitative** (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et par l'analyse détaillée des risques.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- **classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence),**
- **niveau de gravité des conséquences** (effets sur les structures et sur les individus),
- **et cinétique.**

Cette analyse des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations, afin de dégager le risque résiduel représentatif.

Au vu des sources de danger présentes sur le site et de l'accidentologie, conformément à l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif aux études des sites soumis à autorisation et compte tenu des criticités déterminées, **aucun évènement redouté n'est considéré comme inacceptable ou critique** lorsque les moyens de prévention et de protection sont mis en place.

Suite à l'analyse des risques, les scénarios retenus sont

- Incendie des stockages des déchets combustibles

En termes de réduction des risques à la source, la nature et la quantité de matières stockées pour ce type d'activité est directement fonction de l'activité du site.

Description des zones de stockages :

Le tableau et le schéma suivant présentent les caractéristiques des zones de stockages et leur localisation au sein du site.

Scenario 1

Tableau stocks PSM scenario 1										
matières	n° ilots	dimensions	surfaces	hauteur	volume	densité	tonnages	tonnages arrondis	conditionnement	amont/aval
Bois /papier/carton	1	20 x 20	400	5	2000	0,15	300	300	vrac	amont
Bois /papier/carton	2	20 x 20	400	5	2000	0,15	300	300	vrac	amont
Bois /papier/carton	3	25 x 8	200	5	1000	0,22	220	220	vrac	aval
Bois /papier/carton	4	25 x 8	200	5	1000	0,22	220	220	vrac	aval
refus de tri valorisables	5	2,2 x 6	13,2	2,2	30	0,16	4,8	5	benne	aval
DEEE	6	20 x 20	400	4	1600	0,1	160	160	vrac	amont
DEEE	7	35 x 10	350	4	1400	0,07	98	98	vrac	amont

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

plastiques	8	10 x 5	50	4	200	0,75	150	150	vrac	aval
Déchets dangereux	9	10 x 5	50	2	100	1	100	100	caisses	aval
déchets non dangereux	10	10 x 5	50	2	100	0,2	20	20	caisses	aval
Verre	11	10 x 5	50	2	100	0,2	20	20	caisses	aval
combustibles de substitution	12	17 x 15	255	4	1020	0,2	204	204	vrac	aval
refus de tri valorisables/déchets non dangereux/encombrants/déchets de chantiers	13	20 x 15	300	4	1200	0,1	120	120	vrac	amont
Déchets ultimes	14	2,2 x 6	13,2	2,2	30	0,2	6	6	benne	aval
bois	15	2.2 x 6	13.2	2.2	30	0,2	6	6	bennes	aval
Papier/carton	16	15 x 20	300	4	1200	1	1200	1200	balles	aval
Plastiques	17	40 x 20	800	4	3200	0,75	2400	2400	balles	aval
Plastiques	18	40 x 20	800	4	3200	0,75	2400	2400	balles	aval
Plastiques	19	2.2 x 6	13.2	2.2	30	0,2	6	6	bennes	aval
verres	20	2.2 x 6	13.2	2.2	30	0,2	6	6	bennes	aval

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

archives	21	30x30	900	3	2700	0,2	540	540	caisses palettes	amont/aval
archives	22	10 x 50	500	3	1500	0,2	300	300	caisses palettes	amont/aval
archives	23	110 x 10	1100	3	3300	0,2	660	660	caisses palettes	amont/aval
Déchets dangereux	24	10 x 20	200	1	200	1	200	200	palettes/futs/bacs	amont/aval
Déchets dangereux	25	10 x 20	200	1	200	1	200	200	palettes/futs/bacs	amont/aval
Déchets dangereux	26	10 x 20	200	1	200	1	200	200	palettes/futs/bacs	amont/aval
Piles/batteries	27	10 x 20	200	2	400	1	400	400	fûts 200 l	amont
Plastiques	28	28x 5	140	4	560	0,75	420	420	balles	amont
plastiques	29	28 x5	140	2	280	0,3	84	84	big bag	amont
Plastiques	30	10 x 10	100	2	200	0,75	150	150	big bag	aval
plastiques	31	10 x 10	100	2	200	0,3	60	60	big bag	aval
refus de tri valorisables	32	2,2 x 6	13,2	2,2	30	0,16	4,8	5	benne	aval
Plastiques	33	(44 x 18) + (13 x 16)	1000	2	2000	0,3	600	600	big bag	amont
Plastiques	34	25 x 18	450	2	900	0,95	855	855	big bag	aval
Plastiques	35	25 x 22	550	2	1100	0,95	1045	1045	big bag	aval
plastiques	36 à 38	diamètre = 2	800	4,3	40	1	40	40	silos	aval
Plastiques	39	25 x 10	250	4	1000	0,75	750	750	balles	amont

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

plastiques	40	30 x 10	300	2	600	0,3	180	180	big bag	amont
Amiante	41	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	amont/aval
Déchets dangereux	42 à 44	2,5m de diamètres	4,9	6,1	90	1	90	90	cuves	aval
gravats	45	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
Ferrailles	46	2,2 x 6	13,2	2,2	30	0,3	9	9	benne	aval
gravats	47	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
ferrailles	48	20 x 20	400	2	800	0,3	240	240	vrac	amont/aval
ferrailles	49	20 x 25	500	2	1000	0,3	300	300	vrac	amont/aval
ferrailles	50	20 x 20	400	2	800	0,3	240	240	vrac	amont/aval
ferrailles	51	20 x 25	500	2	1000	0,3	300	300	vrac	amont/aval
gravats	52	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
gravats	53	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
gravats	54	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
gravats	55	2,2 x 6	13,2	2,2	30	1	30	30	benne	aval
Bois	56 bis	30 x 30	900	4	3600	0,22	792	790	vrac	amont/aval
Bois	57	30 x 30	900	4	3600	0,22	792	790	vrac	amont/aval

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Bois	58	40 x 40	1600	4	6400	0,22	1408	1410	vrac	amont/aval
Bois	59	35 x 35	1225	4	4900	0,22	1078	1080	vrac	amont/aval
Bois	60	40 x 40	1600	4	6400	0,22	1408	1410	vrac	amont/aval
Bois	61	40 x 40	1600	4	6400	0,22	1408	1410	vrac	amont/aval
Bois	62	40 x 40	1600	4	6400	0,22	1408	1410	vrac	amont/aval
Bois	63	40 x 40	1600	4	6400	0,22	1408	1410	vrac	amont/aval

5. EVALUATION DES EFFETS DES SCENARIOS RETENUS

5.1. ZONES D'EFFETS

A ce niveau, tous les scénarios envisagés sont repris afin de les hiérarchiser en fonction :

- des distances d'effets maximales calculées ;
- de la probabilité d'occurrence de l'événement ;
- de la cinétique de l'événement ;
- du type d'effets redoutés.

Pour les effets thermiques résultant d'un incendie, 3 zones sont recensées :

- Flux de 8 kW/m² : seuil des effets dominos et des effets létaux significatifs sur l'Homme ;
- Flux de 5 kW/m² : seuil des destructions significatives des vitres et des effets létaux sur l'Homme ;
- Flux de 3 kW/m² : seuil des effets irréversibles sur l'Homme.

L'échelle de fréquence retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de fréquence	E	D	C	B	A
Qualitative	Possible mais extrêmement peu probable N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	Très improbable S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	Improbable S'est déjà produit dans secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	Probable S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	Courant S'est produit sur site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
½ quantitative	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques mises en place				
Quantitative (par unité et par an)	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

L'échelle de gravité retenue est la suivante (arrêté ministériel du 29/09/2005) :

Niveau de gravité	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
5. Désastreux	Plus de 10 personnes exposées ⁽¹⁾	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
4. Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
3. Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
2. Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
1. Modéré	Pas de zone de létalité hors établissement		Présence humaine exposées à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

⁽¹⁾ Personnes exposées : personnes exposées à l'extérieur des limites du site, en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.

Tri et stockage de déchets combustibles

Situation dangereuse	Causes principales	Conséquences majeures	Fp	Gp	Mesures de prévention, de détection et de protection	Fr	Gr	Cinétique	Scénario résiduel retenu
Incendie au niveau des stockages de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Source d'allumage (cigarettes, travaux avec points chauds, foudre...) - Malveillance - Manque d'entretien sur les équipements électrique - Effets dominos 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets dominos - Effets thermiques - Pollution du milieu naturel par les eaux d'extinction - Formation et propagation des fumées toxiques (lié à l'incendie) 	B	3	<ul style="list-style-type: none"> - Permis de feu pour les travaux par points chauds - Interdiction de fumer et affichage obligatoire - Accès contrôlé - Formation du personnel - RIA et extincteurs - Présence de personnel - Rétenion des eaux d'extinction incendie - Vanne de rétenion sera mis en place sur le réseau d'eaux. - Espacement des stocks - Gardiennage - Installation électrique conforme et vérification par un organisme agréé) 	C	1	Rapide	OUI
Incendie lors du tri de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Source d'allumage (cigarettes, travaux avec points chauds, foudre...) - Malveillance - Présence de déchets non conforme - Effets dominos 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets dominos - Effets thermiques - Pollution du milieu naturel par les eaux d'extinction - Pollution du sol 	B	3	<ul style="list-style-type: none"> - Permis de feu - Interdiction de fumer - Accès contrôlé - Formation du personnel - RIA et extincteurs - Présence de personnel - Rétenion des eaux d'extinction d'incendie - Gardiennage - Sol étanche - Procédure de déclassement des déchets non conforme 	C	1	Rapide	Non

Note explicative sur les cotations du risque sans prise en compte des mesures de prévention et de protection :

⇒ **Fréquence** : Un incendie est le risque essentiel pour un stockage de matières combustibles. Un incendie est une combinaison de deux évènements : la présence de matière combustible ou inflammable et une source d'ignition. La fréquence de la source d'ignition est de l'ordre de 10^{-2} . Par ailleurs, dans l'accidentologie 49 % des accidents sont des incendies et l'origine principale des sinistres est liée au stockage de matières combustibles.

⇒ **Gravité** : Les scénarios d'incendie ont été quantifiés au chapitre suivant. Pour l'ensemble des scénarios hormis le scénario 2, les effets thermiques sont contenus dans les limites de propriétés soit une gravité modérée par défaut.. Pour le scénario 2, le flux thermique de 3 kW/m² atteint le chemin du halage et l'Oise (sur 50cm de large) sur une longueur de 10 m environ. Ce chemin de Halage est de la propriété de Paprec Nord –Agence de Pont-Sainte-Maxence, cependant il est ouvert au public afin de se promener sur les berges de l'Oise. La gravité sur le chemin du halage selon le point A.5.4. de la circulaire¹ du 10/05/2010 est de : 2 (pers) * 10/1 (km) * 200 = 4. (Hypothèse majorante avec passage de 200 promeneurs/jour). La gravité sur l'Oise, voie navigable, selon le point A.5.3. de la circulaire¹ du 10/05/2010 est de : 0,1 (pers) * 10/1 (km) * 40 = 0,04 (Passage d'environ 38 unités par jour en 2004). Le nombre de personnes exposées est de 4,04 soit une gravité sérieuse. Cependant, la présence 24h/24h des gardiens, leur tour de ronde de surveillance permettront une intervention rapide du Centre de Secours Pont-Sainte-Maxence en cas de début d'incendie ainsi que l'éloignement de toute personne aux abords du site au niveau du chemin du halage, soit une gravité modérée.

¹ Circulaire du 10/05/10 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

5.2. SCENARIOS MODELISES

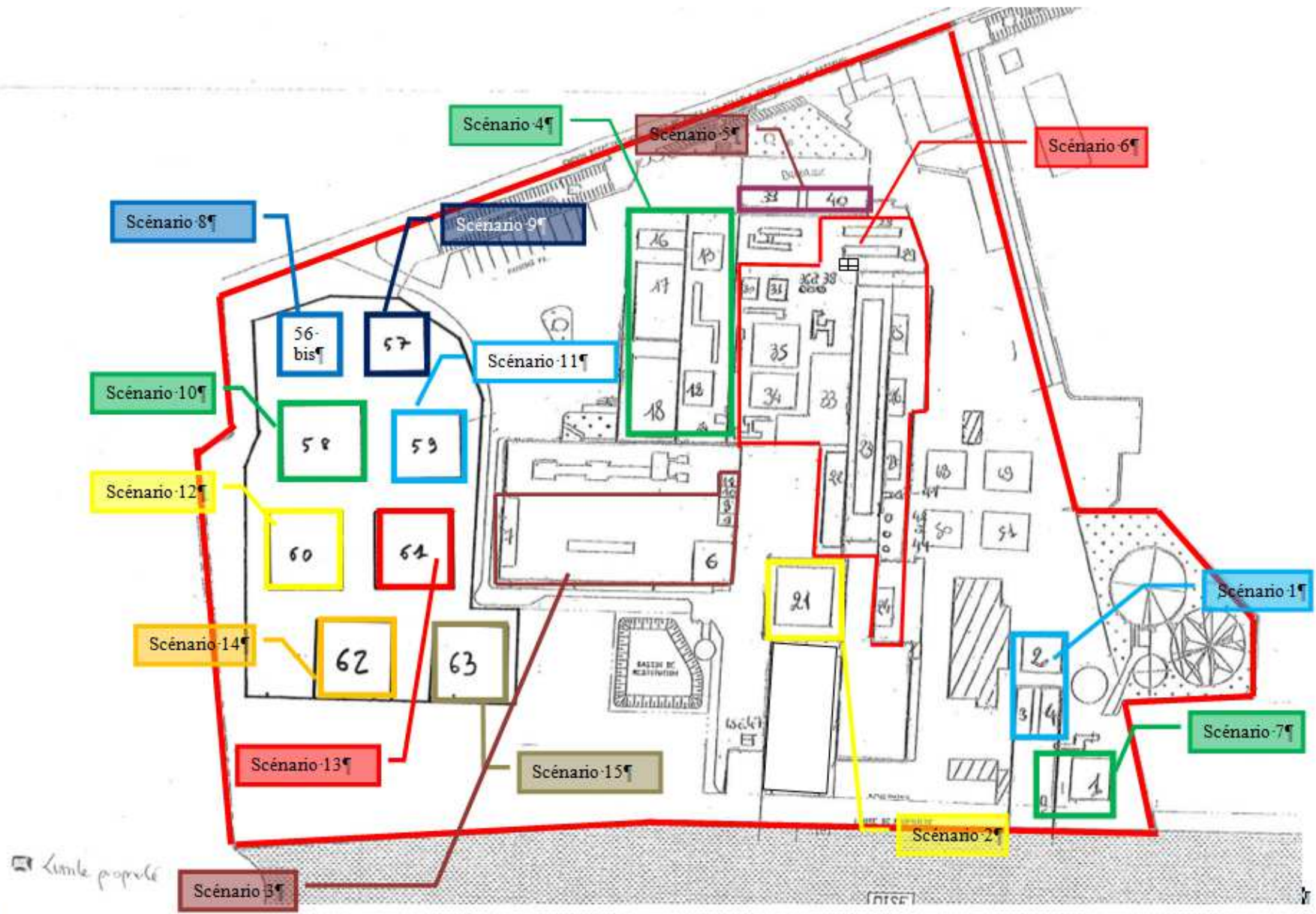
Dans le cadre de cette étude, les scénarii pris en compte sont les suivants :

- Scénario n° 1 : Incendie du stockage des ilots 2 à 4
- Scénario n° 2 : Incendie de l'ilot 21
- Scénario n° 3 : Incendie généralisé de l'activité D3E
- Scénario n° 4 : Incendie des ilots 12, 13 et 16 à 18
- Scénario n° 5 : Incendie des ilots 39 et 40
- Scénario n° 6 : Incendie généralisé des activités plastiques, archives et déchets dangereux
- Scénario n° 7 : Incendie des ilots 1 et 5
- Scénario n° 8 : Incendie du stockage des ilots 56 bis
- Scénario n° 9 : Incendie du stockage des ilots 57
- Scénario n° 10 : Incendie du stockage des ilots 58
- Scénario n° 11 : Incendie du stockage des ilots 59
- Scénario n° 12 : Incendie du stockage des ilots 60
- Scénario n° 13 : Incendie du stockage des ilots 61
- Scénario n° 14 : Incendie du stockage des ilots 62
- Scénario n° 15 : Incendie du stockage des ilots 63

La représentation sur plan des scénarios étudié est présentée en page suivante.

Avant d'arriver à ce scénario majeur, rappelons tout d'abord qu'en période d'activité, un début d'incendie peut être maîtrisé par l'intervention du personnel à l'aide des moyens d'extinctions.

L'évaluation du niveau de risque réalisée ci-après suppose qu'il n'y ait aucune intervention des services d'incendie et de secours qui permet en réalité de réduire les flux thermiques émis par l'incendie (projection d'eau et refroidissement des parois du bâtiment), ce qui est extrêmement majorant.

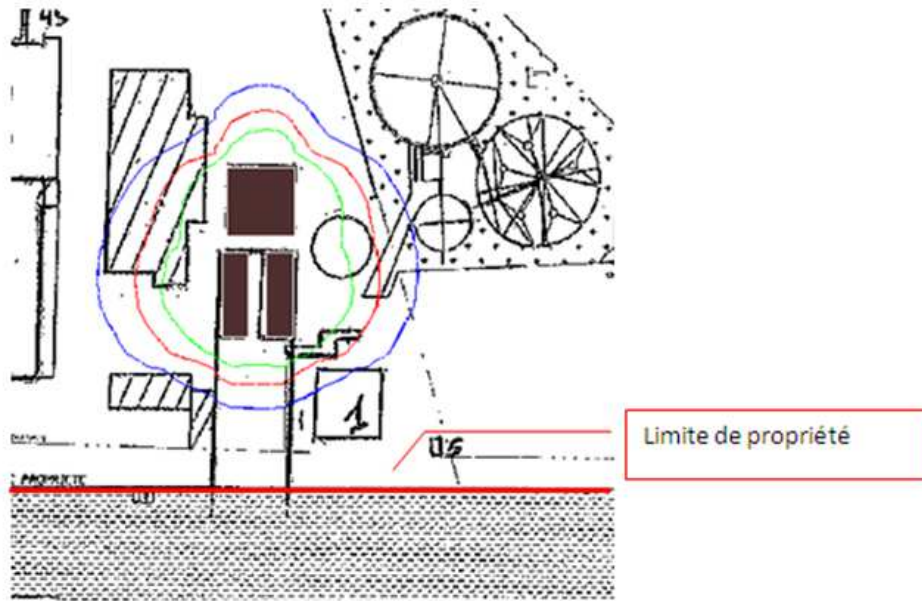


PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

5.3. RESULTATS DES MODELISATIONS

Pour l'ensemble des scénarii, les résultats obtenus montrent :

Scénario n° 1 : Incendie des ilots 2 à 4

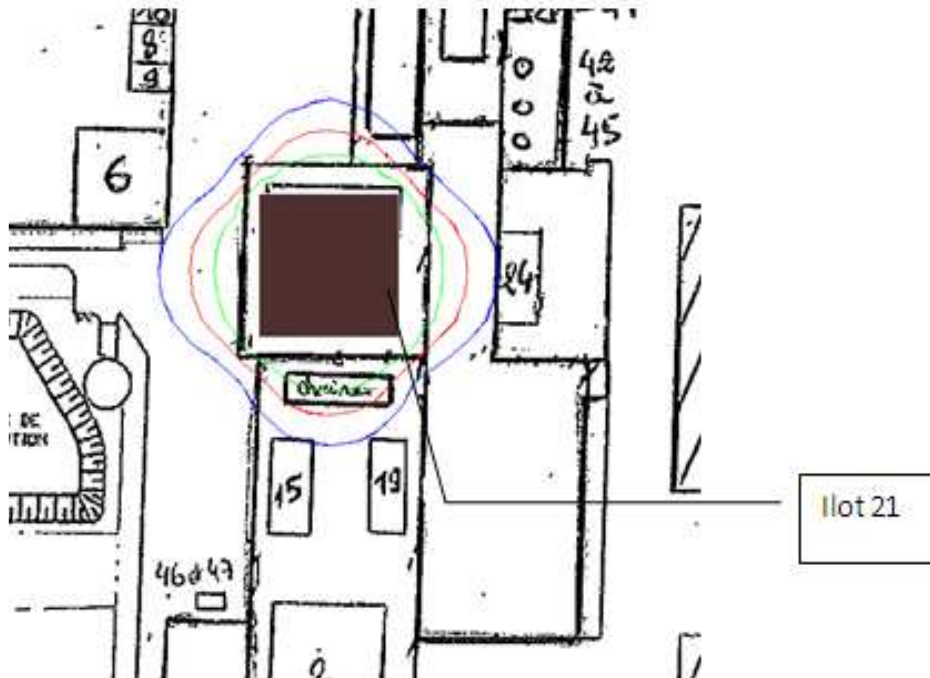


— Flux de 3 kW/m² — Flux de 5 kW/m² — Flux de 8 kW/m²

- Tous les flux restent à l'intérieur des limites de propriétés du site à l'exception du flux de 3 kW/m² qui sort sur une toute partie du site coté Est à une distance de 4.92 m.
- Tous les flux ne sortent pas des limites de propriétés du site grâce à l'existence ou à la mise en place de murs coupe feu.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scénario n° 2 : Incendie de l'ilot 21



— Flux de 3 kW/m²
 — Flux de 5 kW/m²
 — Flux de 8 kW/m²

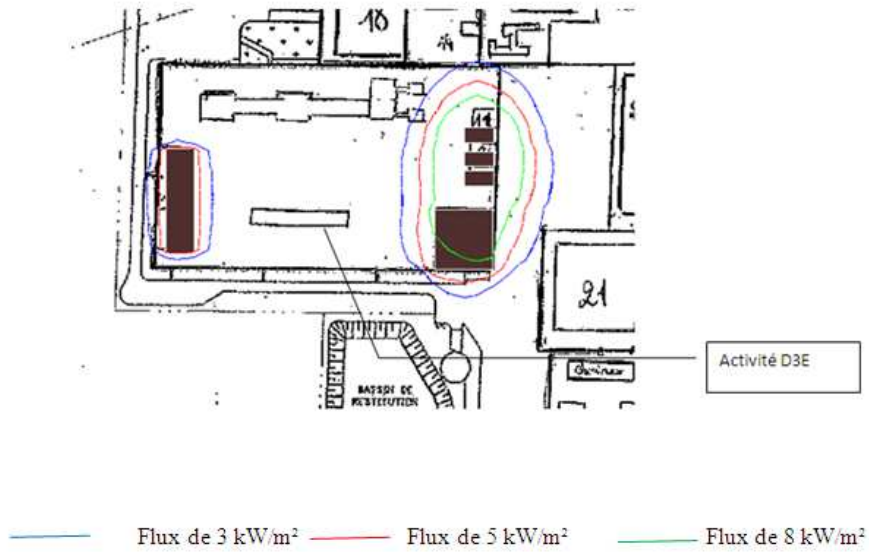
Le tableau suivant montre les distances maximales atteintes par les différents flux pour chaque face de stockage.

- Le flux 8 kW/m² ne touche pas de stockage. Il n'y a pas donc d'effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², de 5 kW/m² et de 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés.

☞ **Il n'y a pas donc de nécessité de mettre en place des mesures compensatoires.**

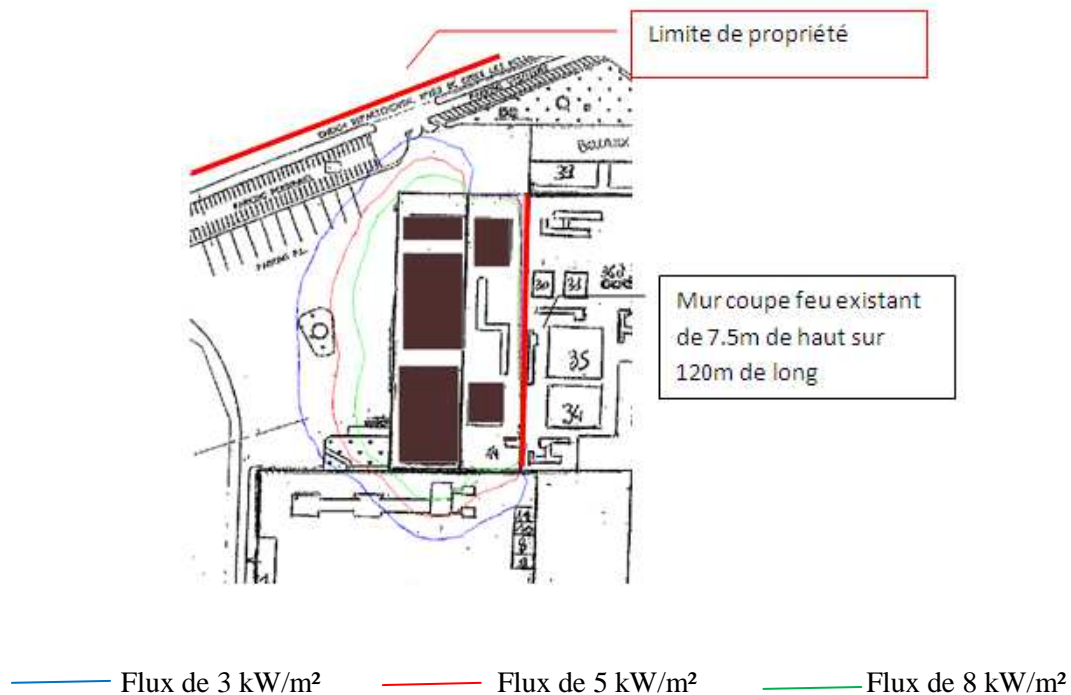
PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scénario n° 3 : Incendie généralisé de l'activité D3E



- Le flux 8 kW/m² ne touche pas de stockage. Il n'y a pas donc d'effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et de 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés.

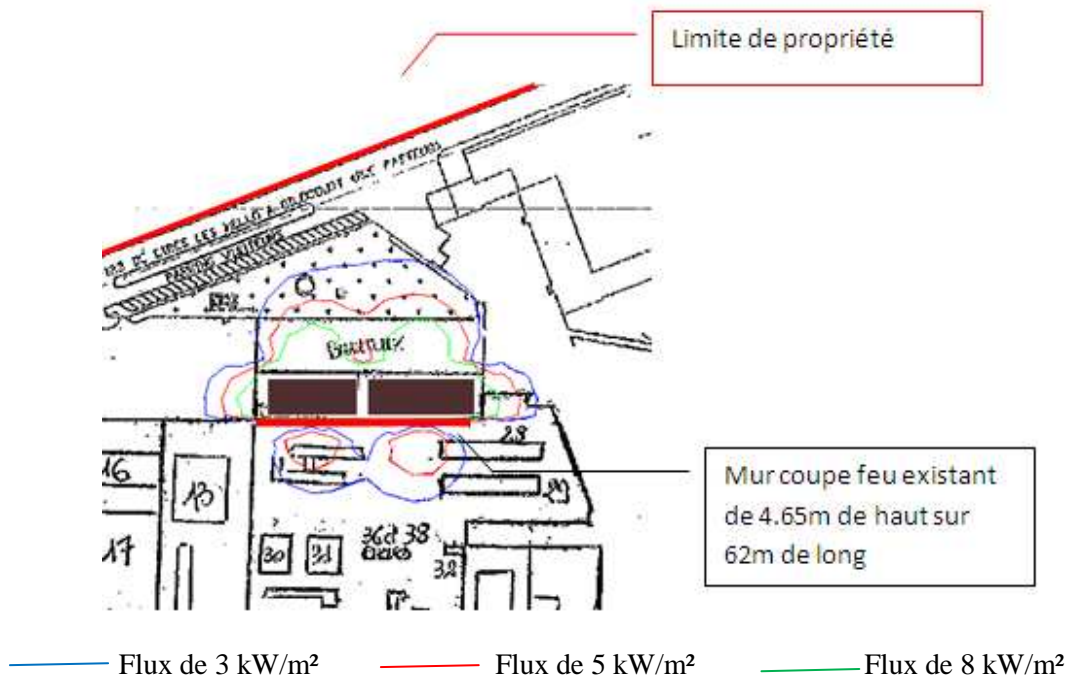
Scénario n° 4 : Incendie des ilots 12, 13, et 16 à 18



PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

- Le flux 8 kW/m^2 ne touche pas de stockage. Il n'y a pas donc d'effet domino, grâce à la présence de murs coupe feu.
- Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et de 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés.

Scénario n° 5 : Incendie des ilots 39 et 40

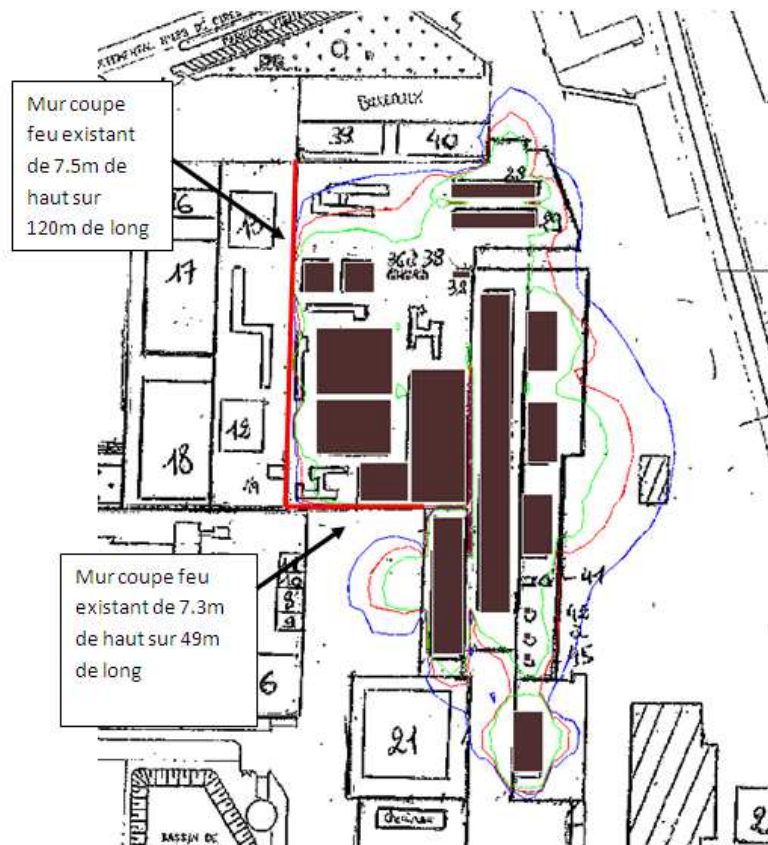


- Le flux 8 kW/m^2 ne touche pas de stockage. Il n'y a pas donc d'effet domino, grâce à la présence de murs coupe feu existants.

Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et de 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scénario n° 6 : Incendie généralisé des activités plastiques, archives et déchets dangereux

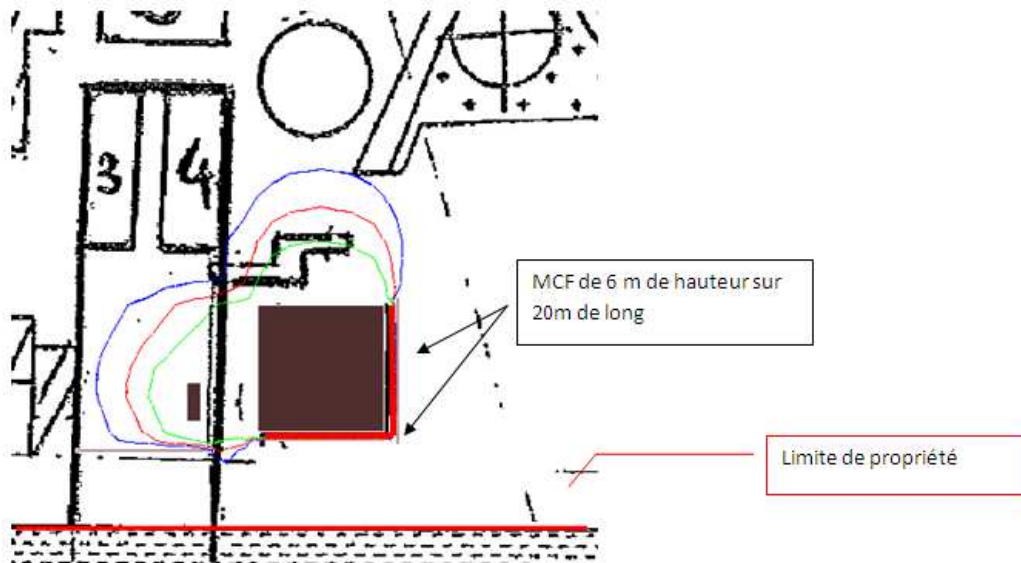


— Flux de 3 kW/m² — Flux de 5 kW/m² — Flux de 8 kW/m²

- Le flux 8 kW/m² ne touche pas de stockage. Il n'y a pas donc d'effet domino, grâce à la présence de murs coupe feu existants.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et de 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 7 : Incendie des ilots 1 et 5



— Flux de 3 kW/m²
 — Flux de 5 kW/m²
 — Flux de 8 kW/m²

- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Tous les flux ne sortent pas des limites de propriétés du site grâce à l'existence ou à la mise en place de murs coupe feu.

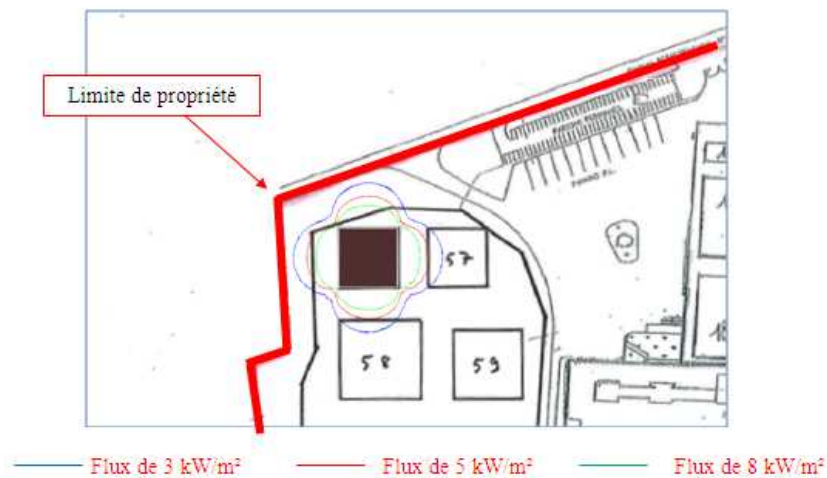
Les paragraphes suivant montrent les résultats de simulation des différents ilots de stockage de bois

Remarque

Il est important de souligner que tous les ilots de stockage de bois sont stockés en dehors de la zone des effets de surpression de 50 mbar (effets de surpression de la société SEMMAP)

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

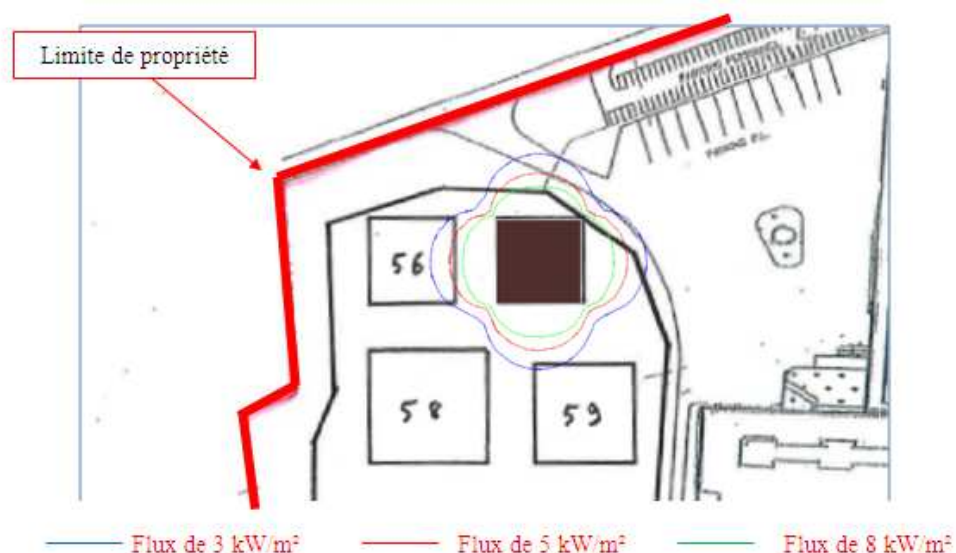
Scenario n° 8 : Incendie de l'ilot 56bis



- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

Scenario n° 9 : Incendie de l'ilot 57



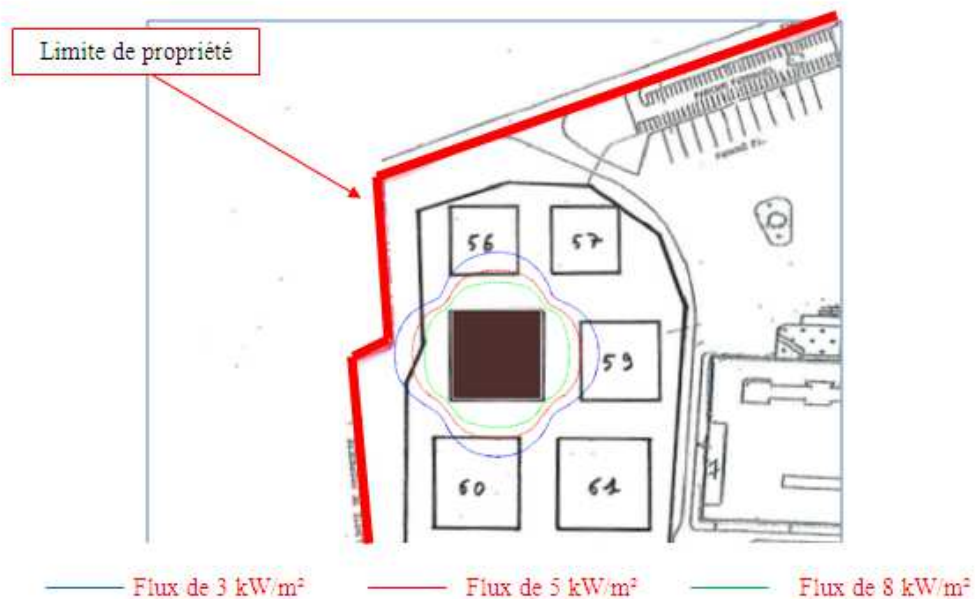
- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

- Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

Scenario n° 10 : Incendie de l'ilot 58

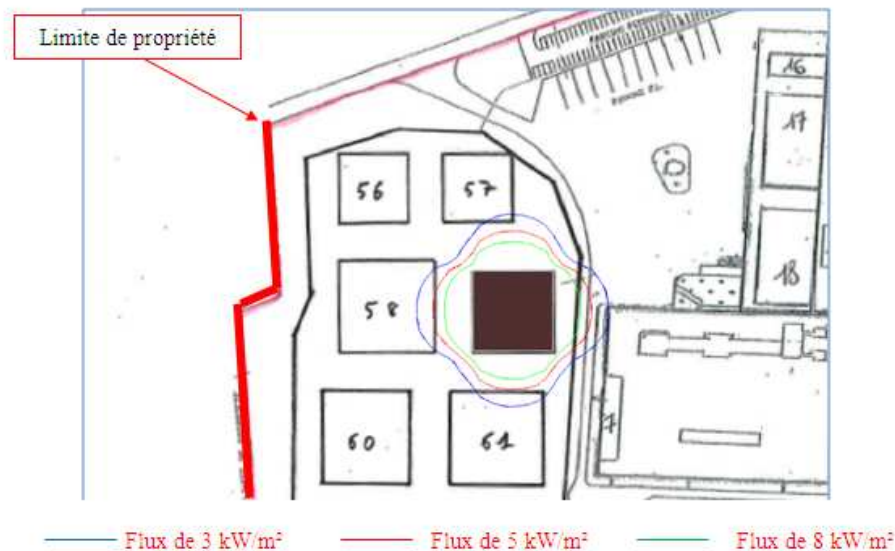


- Le flux 8 kW/m^2 ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 11 : Incendie de l'ilot 59

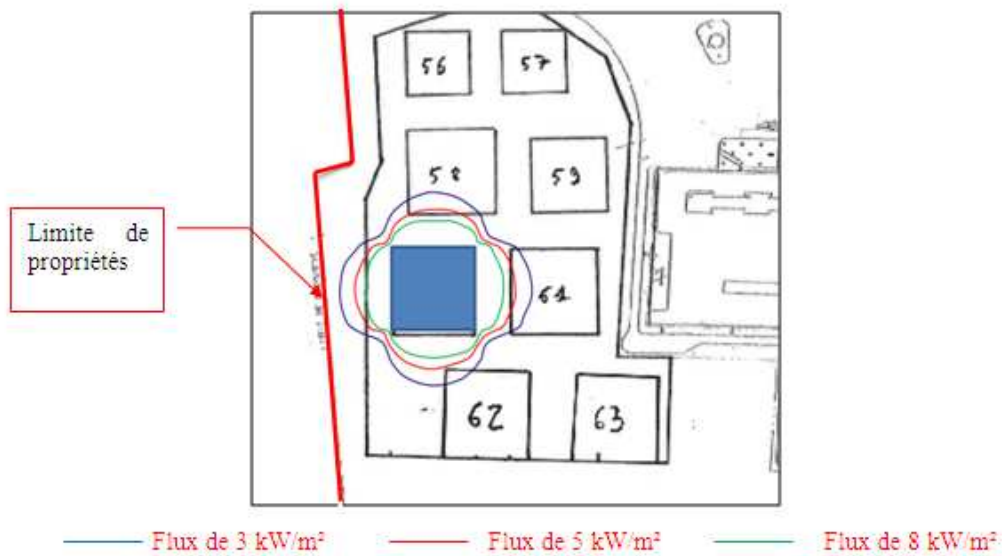


- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 12 : Incendie de l'ilot 60

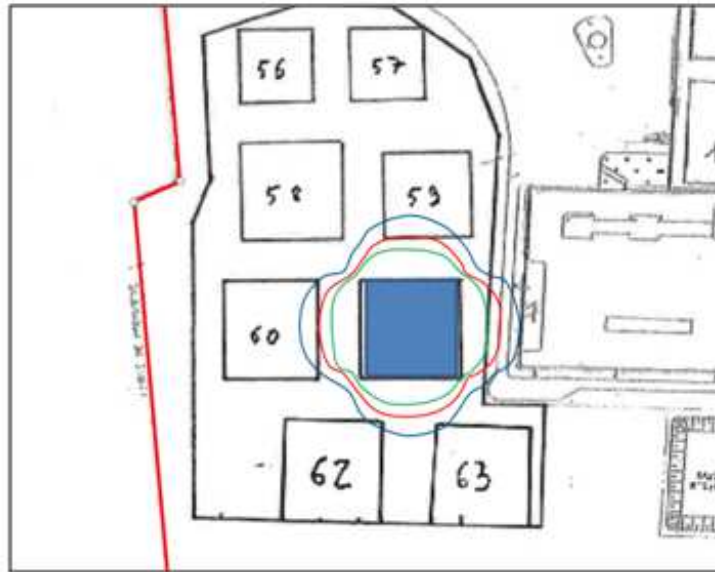


- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 13 : Incendie de l'ilot 61



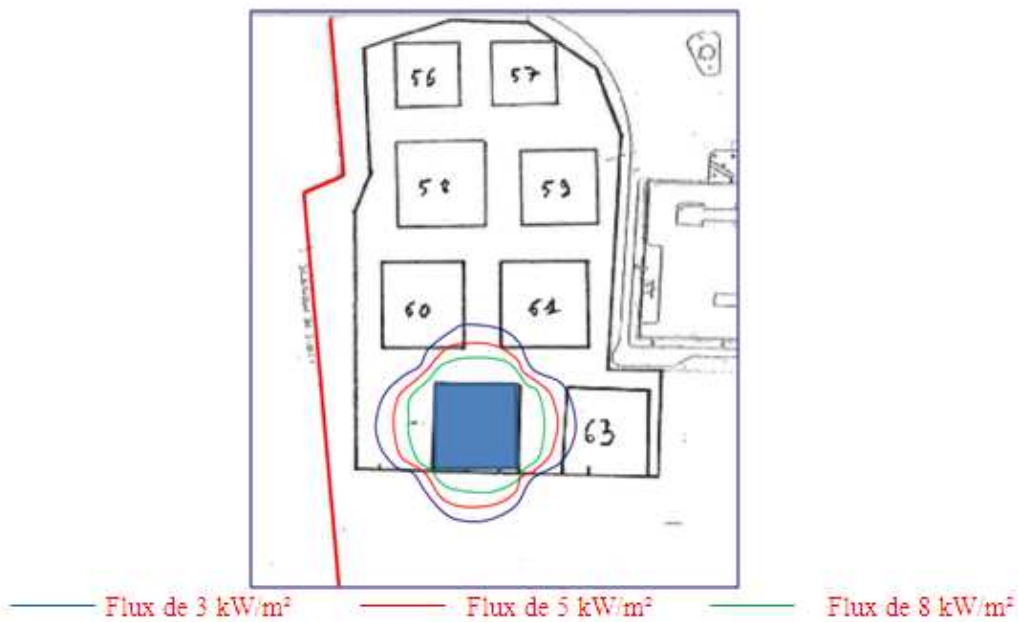
— Flux de 3 kW/m²
 — Flux de 5 kW/m²
 — Flux de 8 kW/m²

- Le flux 8 kW/m² ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m², 5 kW/m² et 3 kW/m² ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 14 : Incendie de l'ilot 62

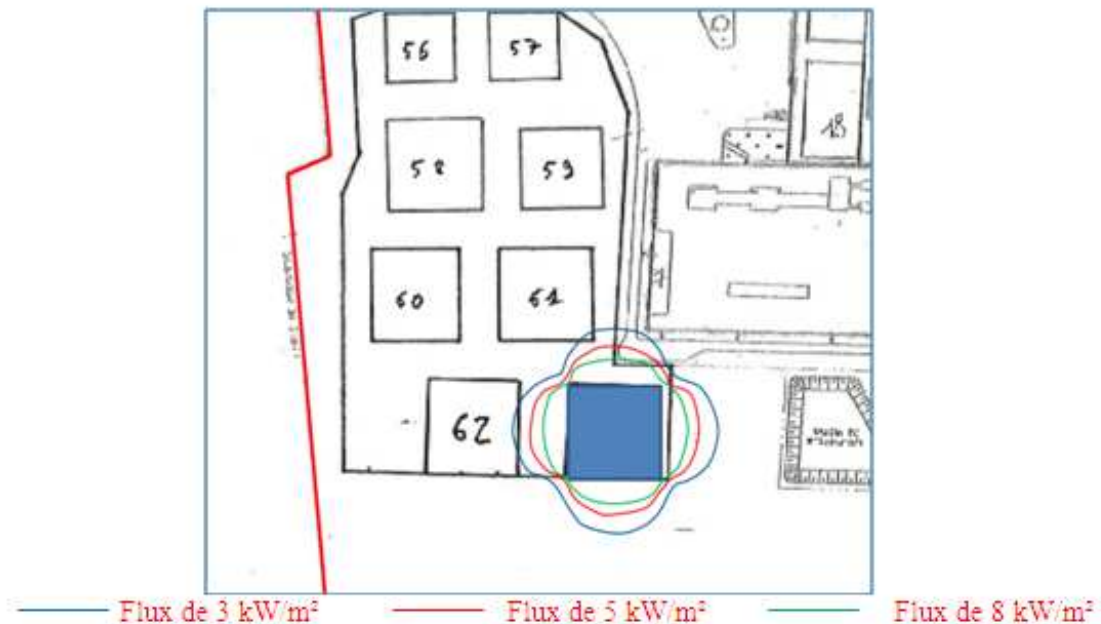


- Le flux 8 kW/m^2 ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

Scenario n° 15 : Incendie de l'ilot 63



- Le flux 8 kW/m^2 ne touche pas d'autres ilots de matières combustibles. Il n'y a donc pas un effet domino.
- Les flux de 8 kW/m^2 , 5 kW/m^2 et 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés du site

Il n'y a donc pas nécessité de mettre en place des mesures compensatoires pour supprimer les effets dominos ou pour maintenir les flux à l'intérieur des limites de propriétés.

5.4. CONCLUSION

L'ensemble des flux thermique de 8 , 5 et 3 kW/m^2 ne sortent pas des limites de propriétés à l'exception du scénario 1 pour lequel le flux de 3 kW/m^2 sort sur une toute partie du site coté Est à une distance de 4.92 m .

☞ Pour l'ensemble des scénarii, Il n'y a pas donc de nécessité de mettre en place des mesures compensatoires.

PAPREC NORD Agence de PONT-SAINTE-MAXENCE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'Etude des dangers
---	---	--

6. MOYENS DE PROTECTION INCENDIE

Le besoin en eau a été estimé à 840 m³ pour la parcelle regroupant l'ancienne Papeterie. Pour la future plateforme regroupant l'activité bois et qui doit faire l'objet d'un aménagement, les besoins en eau estimés sont de 150m³/h.

Les moyens de défense contre l'incendie seront répartis ainsi :

- trois poteaux incendie ayant un débit de 60m³/h en simultanée et ce pendant deux heures
- une réserve de 600m³ équipée de 4 dispositifs d'alimentation d'engins incendie
- deux cannes d'aspiration prises sur l'Oise sur deux aires d'aspiration réglementaire sur le chemin de halage.

Le site est relié au centre de traitement de l'alerte via le 18 qui retransmet immédiatement l'alerte aux centres de secours disponibles les plus proches.

Le centre susceptible d'intervenir en premier appel est celui de Pont-Sainte-Maxence situé à 3 km au Sud site.

7. PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES EAUX D'EXTINCTION INCENDIE

En ce qui concerne la parcelle occupée anciennement par la papeterie PSM et déjà imperméabilisée, le volume d'eau d'extinction incendie à retenir est donc de 840 m³. Ces eaux seront retenues sur les voies grâce à la présence des trois vannes avant rejet, de bordures et grâce à la topographie du site qui le permet.

En ce qui concerne la future zone de bois à aménager, la rétention des eaux des eaux d'extinction incendie se fera grâce à un bassin de rétention étanche de 300 m³.